

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11 février 2026
Date d'affichage 11 février 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260224-CM26-02-DEL16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 22 + 7 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE VINGT-QUATRE FÉVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCHAIS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Catherine CILANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT

- Que malgré toutes les diligences réglementaires et poursuites engagées pour recouvrer certaines créances auprès des débiteurs, il n'a pas été possible d'obtenir le recouvrement de la liste suivante :
 - o Liste 7998070133 pour un montant de 173,60 €.
- Que cette liste correspond à des titres émis en 2025 pour lesquelles la commission de surendettement s'est prononcée sur un effacement de dette.
- Qu'afin d'apurer ces titres, il convient de les admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE :**

- L'admission en non-valeur de créances éteintes d'un montant de 173,60 € par l'émission d'un mandat au compte 6542 « Créances éteintes »
- Liste 7998070133 pour un montant de 173,60 €
- Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout acte, relatif à cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

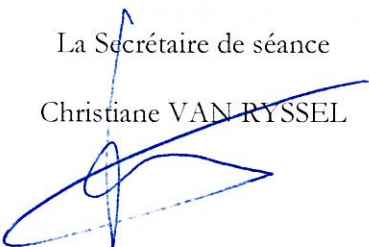
Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL



Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.